

17 oct 2022 -10:58

Campagne d'information sur le consentement au partage électronique de données de santé entre professionnels de soins

A l'occasion de la « semaine du patient », le SPF Santé publique lance ce lundi sa nouvelle campagne d'information et de sensibilisation à la gestion, par le citoyen, du partage électronique de ses données de santé avec les professionnels de santé qui le soignent.

Des millions de citoyens ont découvert le portail MaSanté.be pendant la crise COVID, qu'il s'agisse de prendre rendez-vous pour se faire tester, consulter le résultat d'un test, y trouver leur certificat européen de vaccination, remplir le formulaire PLF avant de rentrer en Belgique après un séjour à l'étranger... Mais beaucoup de citoyens ignorent encore comment, via ce portail, ils peuvent gérer l'accès à leurs données de santé.

Les professionnels des soins de santé peuvent avoir accès électroniquement aux informations concernant la santé de leurs patients moyennant plusieurs conditions:

- le patient a donné son consentement au partage d'information électronique de ses données de santé
- le professionnel soigne effectivement le patient et a enregistré avoir une « relation thérapeutique » avec lui
- le professionnel de santé ne peut consulter que les informations dont il a effectivement besoin pour donner des soins de qualité à son patient.

Thème de la campagne : « Oui, mais ... » Découvrez toutes les façons de gérer l'accès à vos données de santé sur MaSanté.be

Le partage d'informations entre professionnels de soins : oui, mais... le citoyen a son mot à dire ! Le but est donc de rendre le citoyen acteur de sa santé.

Le portail MaSanté.be, lui permet :

- de donner ou retirer son consentement au partage d'information électronique de ses données de santé
- de voir quels professionnels de santé ont enregistré qu'ils ont une « relation thérapeutique » avec lui
- d'ajouter certains professionnels de santé à cette liste afin de leur donner accès à ses données de santé
- d'exclure certains professionnels de santé du partage de ses données de santé : même s'ils déclarent avoir une relation thérapeutique avec lui, ils n'auront pas accès à ses données.

Les messages et canaux de communication

La nouvelle campagne se décline sous forme audio et vidéo et sera relayée par un affichage dans les gares, stations de métro et abribus, par des capsules vidéos sur les chaînes télévisées et réseaux sociaux et par des spots radios.

La campagne met en présence des personnages d'animation parlant de situations concrètes :

- Oui, mais... À quoi ça sert ?
- Oui, mais... Qui aura accès à mes données ?
- Oui, mais... Mon voisin médecin aura-t-il accès à mes données ?
- Oui, mais... Mon dentiste saura-t-il que j'ai des problèmes intestinaux ?

www.MaSanté.be

La campagne renvoie vers le site MaSanté.be qui explique en mots simples le consentement, les relations thérapeutique ainsi que l'exclusion de certains professionnels de santé.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be